

MINI-GUIDE APPEL FRESH 2018

Version anglaise : [cliquez ici](#)

1. FRESH : FONDS POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

En 2012, le Gouvernement de la Communauté française a créé le Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines (FRESH). L'objectif de ce Fonds est de répondre à des besoins différents et complémentaires de la **recherche fondamentale en sciences humaines et sociales**.

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 21 juin 2018 a décidé de limiter l'appel aux bourses de doctorat pour les diplômés en sciences humaines et sociales (durée : 2 + 2 ans).

2. CALENDRIER

- Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique : **Mercredi 11 juillet 2018**¹
- **DERNIÈRES DATES ET HEURES POUR OBTENIR L'ACCÈS A UN FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE :
Lundi 27 août 2018 à 14h**²

<u>DATES LIMITES EN 2018</u>	
Validation candidat	Mardi 28 août à 14h
Validation promoteur Le promoteur nommé à titre définitif ou bénéficiant d'un poste probatoire (assimilé à une nomination définitive) au plus tard à la date limite de validation Recteurs est éligible. Le promoteur pensionné après la date limite de validation Recteurs et avant la fin du financement est éligible sous réserve de l'accord préalable de l'université. Le promoteur ayant accédé à la pension/l'éméritat à la date limite de validation Recteurs n'est pas éligible.	Lundi 10 septembre à 14h
Validation Recteur (clôture de l'appel)	Jeudi 13 septembre à 14h
<u>Annexes attendues pour les 1^{res} bourses (1^{re} et 2^e année) :</u> ➤ Attestation de réussite ou copie du diplôme de master et/ou attestation d'accès au doctorat ou d'inscription au doctorat émanant de l'institution universitaire de la Communauté française de Belgique où seront poursuivies les études conduisant au doctorat et/ou avis du Comité de thèse (article 115 décret Paysage – article 4 du règlement). ➤ Avis des referees et referee extérieur au monde académique (qui seront contactés par le FRESH). ➤ Le classement établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation. Il est impératif que le candidat fasse compléter le document ad hoc. Après la date de validation des dossiers, le candidat sera invité par e-mail à charger ce document sur une page dédiée.	Au plus tard le dimanche 30 septembre

¹ Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FRESH donnera accès au formulaire électronique FRESH-2B (2^{nde} bourse FRESH) sur l'application 'SEMAPHORE'.

² Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

Annexe attendue pour les 2 ^{ndes} bourses : ➤ Avis du Comité d'accompagnement (Comité de thèse).	Au plus tard le mercredi 31 octobre
--	--

- Les jurys se réuniront à l'automne 2018 dans les locaux du F.R.S.-FNRS. En cas de présélection, la date de l'interview sera communiquée dans la seconde quinzaine d'octobre et ne pourra en aucun cas être modifiée. Aucune interview par Skype ou tout autre moyen ne sera acceptée.
- Les décisions d'attribution seront prises par le Comité de gestion du FRESH de décembre. Les 1^{res} bourses débuteront le 1^{er} octobre 2018, les 2^{ndes} bourses débuteront le 1^{er} janvier 2019.
- A partir de l'appel 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au FRIA leur formulaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi, octroi dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci (décision du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 4 octobre 2017).

3. RÉGLEMENT

Le [règlement](#) est disponible sur le site internet.

➤ **Les diplômés en :**

- art de bâtir et urbanisme
- sciences de la santé publique
- sciences géographiques
- sciences et gestion de l'environnement
- Sciences psychologiques

ne peuvent postuler qu'un seul instrument (FRIA ou FRESH) la même année.

Les titulaires d'un master en Sciences psychologiques (orientation biomédicale – au sens générique du terme – ou équivalent) sont invités à postuler une bourse FRIA (décision du Conseil d'administration du FRIA du 22 juin 2017).

CONDITIONS
➤ Maximum 7 ans après le dernier diplôme de master ou master complémentaire, pour autant que ce délai soit compris dans l'année académique en cours (01/10/2017 – 30/09/2018)
➤ Ajout d'un an par accouchement ou adoption

Les candidatures à une 2^{de} bourse FRESH seront évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux du nombre de pages défini** pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

Une spécificité du Fonds FRESH est l'**impact sociétal** des programmes de recherches sélectionnés pour financement tel que souligné et redéfini par le Conseil d'administration du

F.R.S.-FNRS du 21 juin 2018 : « Le Fonds FRESH soutient des projets de recherche fondamentale dont les conclusions sont susceptibles d'améliorer dans un court-moyen terme la connaissance ou le fonctionnement d'un secteur de la société au niveau local, régional, national ou international, dans des aspects qui peuvent être notamment culturels, économiques, politiques, sociaux ou socio-psychologiques. »

Les candidats seront invités à présenter dans leur dossier une appréciation de cet impact sociétal du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier à court-moyen terme des résultats de la recherche.

Une lettre d'avis d'**une personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire** devra être jointe au dossier.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Mentions et classements par cycle et par année d'étude
	Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF
	Expérience professionnelle , y compris les activités pertinentes pour le projet de recherche
	Titre du mémoire
SON PROJET DE RECHERCHE	Titre , en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun) ³ Résumé , en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun) ³ ➤ <i>Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site web du F.R.S.-FNRS.</i>
	Choix du jury
	Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative , complétés par des mots-clés libres éventuels. Le candidat devra avoir choisi un minimum de deux champs descripteurs correspondant au jury sélectionné ou justifier s'il en choisit moins de deux.
	Description du projet , à compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français, de 4 pages maximum (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties : <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la recherche 2. Etat de l'art 3. Projet de recherche 4. Plan de travail Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.
	Un résumé de la 1 ^{re} année de thèse pour les candidats à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année uniquement.
	Les candidats à une bourse FRESH seront invités à présenter dans leur dossier une appréciation de l' impact sociétal du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier des résultats de la recherche.

³ Tous caractères, y compris les espaces.

RUBRIQUES	CONTENU
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet.</p> <p>➤ <i>Les données pour ce critère peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.</i></p>
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE⁴	<p>Coordonnées (nom, prénom, email) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne de référence autre que le promoteur qui sera contactée par le FRESH (rubrique 6 du formulaire), - 1 personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire qui sera contactée par le FRESH (rubrique 7 du formulaire). <p>➤ <i>Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature. Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.</i></p>

5. PROCÉDURE DE (PRÉ) SÉLECTION, JURYS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les **candidatures à une 1^{re} bourse** seront évaluées par deux jurys : l'un dédié aux **défis culturels** et l'autre aux **défis économiques et sociaux**.

Chaque jury est composé de 3 membres de la société civile et de 9 membres issus des universités de la CFB avec équilibre institutionnel :

- 2 UCL, 2 ULB, 2 ULiège,
- 1 UMon, 1 UNamur, 1 USL-B.

Les promoteurs (ou co-promoteurs) d'un candidat ne sont pas autorisés à siéger, même partiellement, dans le jury qui auditionne leur candidat.

L'actualisation de la composition des jurys sera publiée sur le site web du F.R.S.-FNRS dans le courant de l'été. La composition 2017 est disponible à l'adresse <http://www.fnrs.be/index.php/commissions-scientifiques>

Le choix du jury sera effectué par le candidat (dans son formulaire de candidature) en fonction des champs descripteurs retenus.

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de mettre en place une procédure de **présélection** sur dossier. Les jurys prendront en considération la qualité scientifique des dossiers sur la base des quatre critères suivants : le **projet de recherche (40%)**, la **valeur du candidat dans sa spécialité (CV) (40%)**, l'**environnement de recherche (10%)** et l'**impact sociétal du projet (10%)**. Un seuil de qualité minimal sera exigé pour chacun des critères, indépendamment de leur poids.

Les **candidats présélectionnés** seront soumis à une **épreuve orale dans les locaux du F.R.S.-FNRS, 5, rue d'Egmont à 1000 Bruxelles**. Chaque dossier sera attribué à un rapporteur, sur base des 2 à 6 champs descripteurs indiqués par le candidat. Le candidat sera interviewé par le rapporteur, qui mène les débats, ainsi que par les autres membres du jury.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

⁴ Pour les candidats à une 1^{re} bourse, une lettre de demande d'avis sera demandée aux personnes de référence ainsi qu'au promoteur.

Le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail, impact sociétal et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

La grille de notation est la suivante :

Catégories	Notes	
A	A+	exceptionnel
	A	excellent
	A-	très bon
B	B+	bon
	B	moyen
	B-	faible
C	C	insuffisant

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidat auditionné recevra un rapport d'évaluation (en respect de la Charte européenne du chercheur) après la réunion du Comité de gestion du FRESH de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR <http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements> ET SUR <http://www.frs-fnrs.be/index.php/privacy-policy>